

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 2 juillet 2026**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : Abstentions :

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

2026.06.03 – DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE**EXPOSÉ DES MOTIFS**

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour vocation d'évaluer le coût des compétences transférées dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les représentants désignés par la commune auront pour mission de :

- . Participer activement aux réunions de la CLETC ;
- . Défendre les intérêts de la commune lors des évaluations des transferts de charge ;
- . Rendre compte au conseil municipal des travaux et avis émis par la CLETC.

Les représentants sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf en cas de démission, perte de qualité, ou renouvellement anticipé.

VU :

- . Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-4-1 (transferts de compétences) et l'article L. 5211-47 (création et missions de la CLETC) ;
- . La délibération du conseil communautaire de Cœur d'Astarac en Gascogne du 29 avril 2026 créant la CLETC ;

CONSIDÉRANT QUE :

- . La CLETC a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la communauté de communes ;
- . Chaque commune doit désigner au moins un représentant pour siéger au sein de cette commission ;
- . Les représentants doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260702-DCM2026_06_03-DE

SLO

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- . De désigner un représentant titulaire, Mme MAYNAU – VERBANAZ Nina et un représentant suppléant, M. PUGNETTI Christophe ;
- . De fixer la durée de leur mandat jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, sous réserve de démission, perte de qualité, ou renouvellement anticipé.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire,

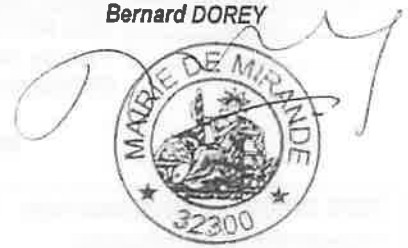
Fatma ADDA



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 3 juillet 2026

Le Maire,
Bernard DOREY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_03
Objet :	Délibération portant désignation des membres de la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	032-213202567-20260702-DCM2026_06_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	884 o
Nom métier :		
032-213202567-20260702-DCM2026_06_03-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	108.2 Ko
Nom original : 20260603 designation membres CLETC.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260702-DCM2026_06_03-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juillet 2026 à 11h05min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juillet 2026 à 11h15min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juillet 2026 à 11h15min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 juillet 2026 à 11h16min02s	Reçu par le MI le 2026-07-15

